

- 3 NOV. 2011

25

APREMADOL
Mme Manon Fawer
Présidente et Directrice ad interim
Avenue du 14 avril 12
1020 Renens

Qualité et professions de la santé

Réf. : FJ - 373477

Lausanne, le 1^{er} novembre 2011

Votre courrier du 30 septembre 2011 concernant le dossier de M. J. Romanens

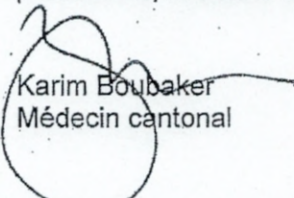
Madame la Directrice,

Par la présente, nous accusons réception de votre courrier cité en titre et vous en remercions.

Menée sous votre responsabilité, l'enquête au sujet de la prise en charge de M. Romanens par le CMS de Renens nord a démontré qu'il n'y a pas eu de fautes professionnelles commises par l'infirmière sur laquelle reposaient les soupçons de maltraitance.

La position du CMS sera versée au dossier et en l'état nous prenons acte de ses conclusions.

En vous remerciant de votre diligence dans l'instruction de la plainte, nous vous présentons, Madame la Directrice, nos meilleures salutations.


Karim Boubaker
Médecin cantonal

Francine Jecker
Responsable de la gestion des
plaintes

Jecker

Copie

- M. Pierre-Yves Maillard, Chef du département de la santé et de l'action sociale